

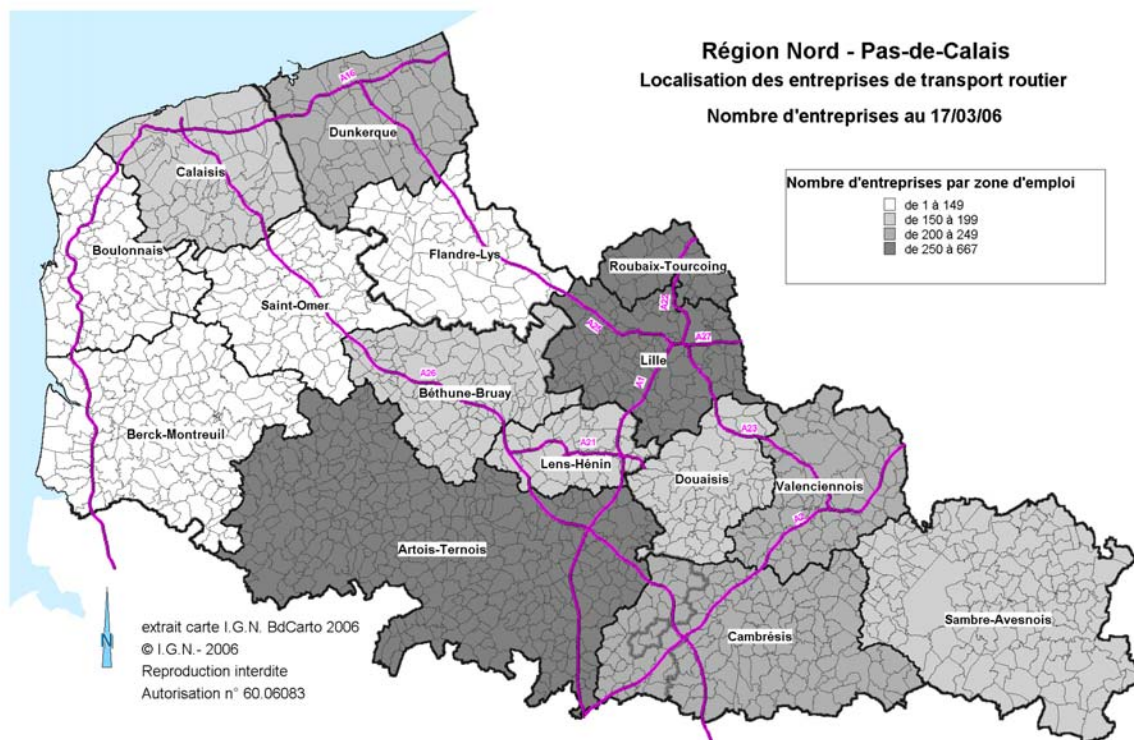


## Les entreprises de transport routier du Nord – Pas-de-Calais

Les entreprises de transport sont des opérateurs importants de la vie économique d'une région. Elles sont soumises à des exigences administratives dans le cadre des réglementations européenne et nationale destinées à réguler le fonctionnement économique et social de ce secteur d'activité. Les données des registres tenus par les services extérieurs du ministère des Transports permettent de mieux connaître la structure et l'évolution des entreprises de ce secteur. C'est l'objet de l'étude annuelle que la direction régionale de l'Équipement publie pour la deuxième année consécutive.

### Une région importante en terme de nombre d'entreprises

Au 17 mars 2006, 3 302 entreprises de transport routier et de commissionnaires localisées dans la région Nord - Pas de Calais figurent dans les registres gérés par la direction régionale de l'Équipement grâce à l'application Greco (voir page 4). Elles totalisent environ 28 000 copies conformes de licences, soit à peu près le même nombre qu'en 2005. Au total, ce sont 4 315 établissements de la région (si on inclut aussi les établissements secondaires) qui sont inscrits aux registres.



### **Les transporteurs de marchandises et commissionnaires sont les plus représentés**

On dénombre 2 786 entreprises inscrites aux registres marchandises et/ou commissionnaires et réalisant principalement du transport de marchandises (par rapport au transport de voyageurs), ce qui représente 84,4% du total.

### ***Plus d'entreprises de moins de 5 personnes***

Au 17 mars 2006, la part de ces entreprises ayant un effectif total inférieur ou égal à 5 est en hausse par rapport à l'année précédente et atteint 53,3%. Environ la moitié des entreprises inscrites à ces registres comptent par ailleurs plus de 90% de conducteurs dans leur effectif. Le nombre de véhicules est inférieur ou égal à 10 dans plus de 80% des cas.

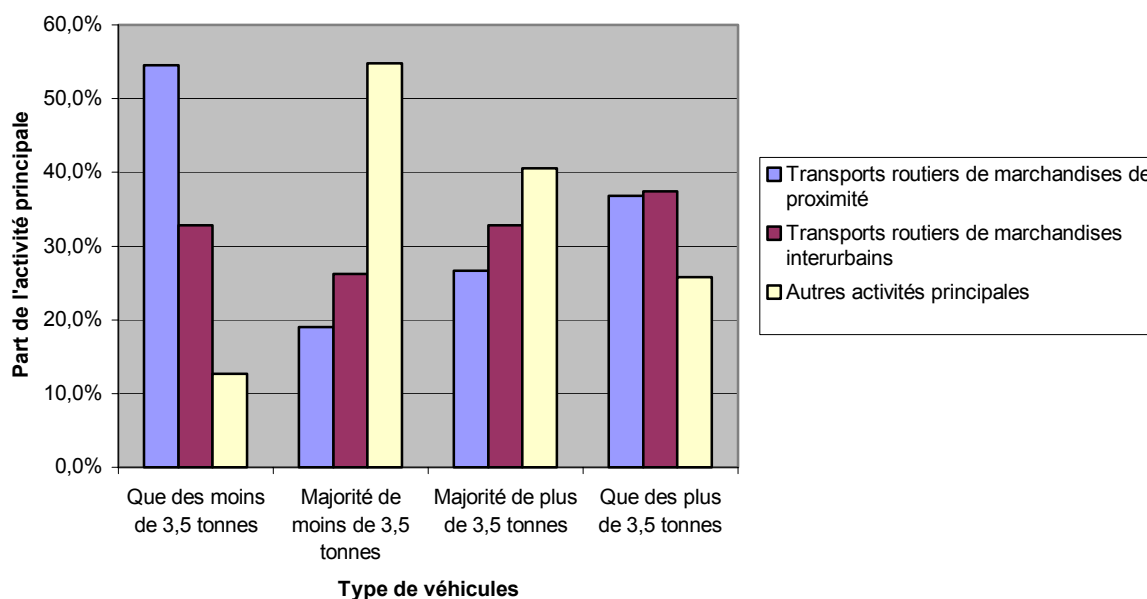
### ***Des capitaux propres négatifs ou insuffisants pour plus d'une entreprise sur 10***

D'un point de vue financier, ces entreprises possèdent en moyenne 242 648 euros de capitaux propres, alors que ceux-ci sont négatifs pour 6,5% des entreprises, et positifs mais insuffisants pour 4,7%. Celles qui ont des capitaux propres supérieurs à un million d'euros représentent en outre 5,7% de l'ensemble.

### ***Forte présence du transport léger***

Parmi ces entreprises, 3 sur 10 ne possèdent que des véhicules de moins de 3,5 tonnes, et 42,8% en possèdent au moins un. Ces dernières sont plus petites que la moyenne, avec notamment 58,3% qui ont un effectif total inférieur ou égal à 5. Les entreprises n'ayant que des véhicules de transport léger sont tournées essentiellement vers le transport de proximité, contrairement aux autres entreprises de transport de marchandises.

Activité principale selon le type de véhicules



### **Les transporteurs de voyageurs se situent surtout dans le département du Nord**

Parmi les 516 entreprises inscrites au registre voyageurs et réalisant principalement du transport de personnes, plus des trois quarts se trouvent dans le département du Nord, et en particulier 21,7% dans la zone d'emploi de Lille et 14,5% dans celle de Dunkerque.

### ***Des structures légèrement plus importantes pour les transporteurs de personnes***

Ces entreprises, tout en restant de petite taille, le sont moins que celles de marchandises et de commissionnaires, puisqu'elles ne sont notamment que 47,2% à avoir un effectif total inférieur ou égal à 5. De la même façon, l'effectif moyen est dans ce cas de 21 personnes, pour 18 conducteurs. Ainsi, la proportion de conducteurs dans l'effectif est aussi plutôt élevée à 88,9%.

### ***Des entreprises plus riches en moyenne, mais plus d'entreprises en difficulté***

La moyenne des capitaux propres des entreprises de transport de voyageurs de la région est plutôt élevée avec 350 578 euros, mais on trouve pourtant des capitaux propres négatifs pour 9,3% d'entre elles, et positifs mais insuffisants pour 8,7%, alors que ceux-ci sont supérieurs à un million d'euros pour 8% de ces entreprises.

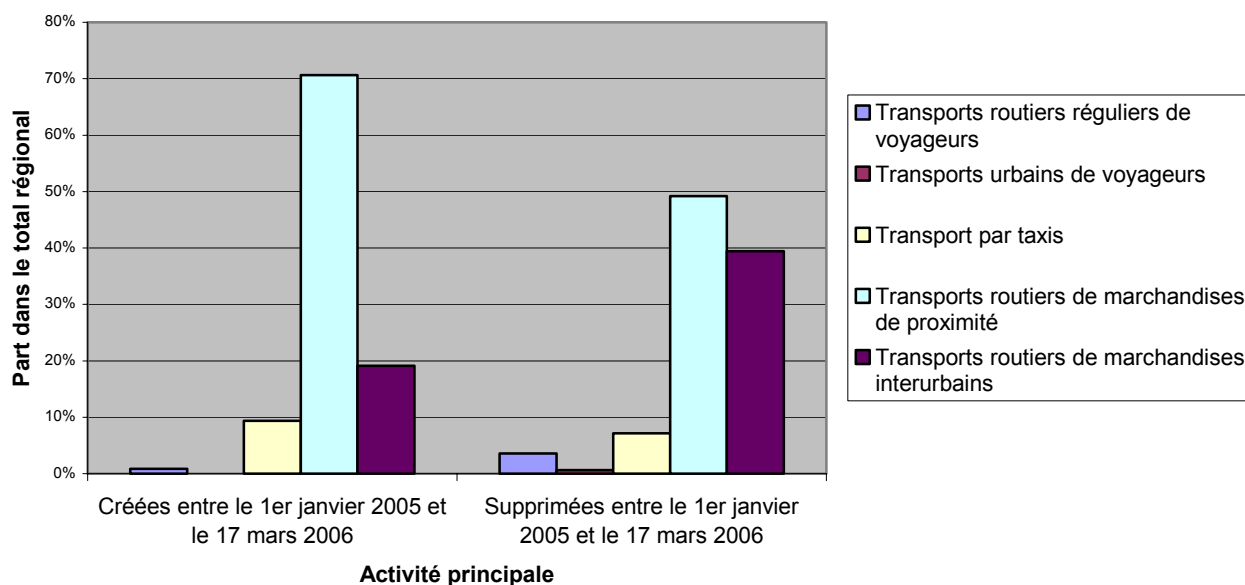
### ***Majoritairement des véhicules de moins de 10 places***

Parmi ces entreprises de transport de voyageurs, plus de 80% possèdent au moins un véhicule de moins de 10 places. Celles qui n'ont que des véhicules de moins de 10 places ont par ailleurs une activité principale de transport par taxis pour 70,2% d'entre elles.

### **L'évolution vers le transport de proximité se poursuit**

Parmi les entreprises qui se sont inscrites aux registres des transporteurs et des commissionnaires entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 17 mars 2006 et dont l'activité principale se situe dans le secteur des transports, environ 7 sur 10 font essentiellement du transport de marchandises de proximité, alors que cette part est inférieure à 50% si on regarde les entreprises supprimées des registres sur cette même période. La tendance des entreprises de transport de la région à privilégier le transport de proximité par rapport au transport de longue distance semble donc se confirmer.

**Entreprises créées et supprimées par type d'activité**



## Source statistique

\* GRECO, ou Gestion Régionalisée des Entreprises et des COntôles, répertorie toutes les entreprises réalisant du transport public avec un véhicule d'au moins deux essieux (y compris les voitures), que l'activité soit « marchandises » ou « voyageurs ». Depuis la parution du décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises, les entreprises de transport « léger », soit avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, ont obligation d'être inscrites au registre des transporteurs et des loueurs et de répondre aux trois conditions d'accès que sont l'honorabilité, la capacité financière et la capacité professionnelle.

Le préfet de région délivre aux entreprises régulièrement inscrites au registre des transporteurs et des loueurs les licences suivantes :

- la licence communautaire, pour les véhicules dont le poids maximum autorisé dépasse 6 tonnes et dont la charge utile autorisée (y compris celle des remorques) dépasse 3,5 tonnes;
- la licence de transport intérieur, pour les véhicules dont le poids maximal autorisé n'excède pas 6 tonnes et dont la charge utile (y compris celle des remorques) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Il délivre aux entreprises régulièrement inscrites au registre des transporteurs routiers de voyageurs les licences suivantes :

- la licence communautaire, lorsque l'entreprise utilise des autobus et autocars (sauf lorsqu'elle ne possède qu'un véhicule affecté au transport public de personnes et que cette activité est l'accessoire d'une activité principale autre que le transport public routier de personnes ou lorsque les transports sont effectués à des fins non commerciales par des régies de collectivités publiques locales disposant de deux véhicules au maximum).
- la licence de transport intérieur lorsque l'entreprise utilise des véhicules autres que des autobus ou autocars, ou lorsqu'elle est dans un des cas cités entre parenthèses ci-dessus.

Dans les quatre cas ci-dessus, les titres de transport nécessaires à bord des véhicules sont les copies conformes de la licence délivrée.

Le préfet de région délivre par ailleurs aux entreprises régulièrement inscrites au registre des commissionnaires un certificat attestant de l'inscription de celle-ci.

Les suppressions des registres ne sont que très rarement la conséquence de sanctions. Elles peuvent être la suite d'une liquidation judiciaire, d'une simple fermeture, ou même d'un changement d'activité, ou de tout autre fait ayant comme conséquence la fin de l'activité de transport routier de l'entreprise en question. Il convient donc de tempérer la différence entre suppressions et créations.

### [Pour en savoir plus](#)

Rapport complet de l'étude sur les entreprises de transport routier dans le Nord – Pas de Calais

Site du ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer : <http://www.equipement.gouv.fr>

Site de la direction régionale et départementale de l'Équipement du Nord – Pas de Calais : <http://www.nord.equipement.gouv.fr>

Site de la sélection d'indicateurs du Transport : <http://sit.nordpasdecals.fr>

Direction régionale de l'Équipement du Nord – Pas de Calais  
Cellule Applications Statistiques

44, rue de Tournai - BP 259 - 59019 LILLE CEDEX  
Télécopie : 03 20 13 48 45 – E-mail: [ASSIG.SGP.DRE-Nord-PdC@equipement.gouv.fr](mailto:ASSIG.SGP.DRE-Nord-PdC@equipement.gouv.fr)

Secrétariat : 03 20 13 48 30